

DECISION N° 2018 - 25
DELEGATION DE SIGNATURE

Le directeur général de l'Etablissement Public d'Aménagement Alzette-Belval,

Vu le Code de l'urbanisme et notamment ses articles R*321-9 et suivants,

Vu le décret n° 2012-327 du 6 mars 2012 portant création de l'Etablissement public d'aménagement d'Alzette-Belval et notamment ses articles 9 et 11,

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique et notamment ses articles 187, 193 et 194,

Vu la délibération n°2016-17 du conseil d'administration du 2 novembre 2016 portant approbation du règlement intérieur institutionnel et notamment son article 23 relatif aux délégations accordées par le conseil d'administration au directeur général,

Vu l'arrêté du 13 avril 2015 de Madame le Ministre du Logement, de l'Egalité des Territoires et de la Ruralité portant nomination de M. Jean-Christophe COURTIN directeur général de l'Etablissement Public d'Aménagement Alzette-Belval à compter du 20 avril 2015,

Décide :

Article 1 :

Délégations sont données à M. Mathieu QUELENNEC, chef de projets, pour signer conformément au tableau annexé à la présente décision tous les actes relevant des attributions du directeur général.

Article 2 :

La présente décision abroge la délégation générale antérieure dont bénéficiait éventuellement la personne concernée.

Article 3 :

La présente décision, applicable au 4 octobre 2018, sera publiée sur le site internet de l'Etablissement Public d'Aménagement Alzette-Belval.

A Audun-le-Tiche, le _____

Le Directeur général

Jean-Christophe COURTIN

Fait en deux exemplaires, dont l'un remis à M. Mathieu QUELENNEC

Vu et pris connaissance,

Signature




EPA Alzette-Belval
Site de Micheville
57390 AUDUN-LE-TICHE
Tél.: 03.83.80.40.22
Fax : 03.82.57.24.05

Siret : 750 756 660 00023
APE : 8413Z
TVA intracommunautaire:
FR26 750 756 660

**ACCREDITATION D'UN SUPPLÉANT
OU D'UN DÉLÉGATAIRE DE L'ORDONNATEUR
D'UN ORGANISME PUBLIC**

Cachet ou dénomination de l'organisme public :

Etablissement Public d'Aménagement Alzette-Belval

Nom du ~~suppléant~~/délégué (rayer la mention inutile) : QUELENNEC

Prénoms : Mathieu

Date de prise d'effet de la décision jointe donnant délégation : 4 octobre 2018

Certifié exact à Audun-le-Tiche, le :

M. Mathieu QUELENNEC

Chef de projets

(Signature du ~~suppléant~~/délégué de l'ordonnateur servant de spécimen à l'Agent comptable pour opérer ses contrôles définis par le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique)

Certifié exact à Audun-le-Tiche, le :

Jean-Christophe COURTIN

Directeur général de l'EPA Alzette-Belval

(Signature de l'ordonnateur attestant du caractère exécutoire de la délégation)

Fait en deux exemplaires, dont l'un remis à M. Mathieu QUELENNEC



EPA Alzette-Belval
Site de Micheville
57390 AUDUN-LE-TICHE
Tél.: 03.83.80.40.22
Fax : 03.82.57.24.05

Siret : 750 756 660 00023
APE : 8413Z
TVA intracommunautaire:
FR26 750 756 660